

**PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2024/116**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 23

**Membres absents** : 4

**Dont membres représentés** : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Chrystelle CARLOS, Pascal-Henri BASSET, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Carine DEVOYON, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Karine CAROLA, Christian FALZON, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Catherine MIFFRE (pouvoir donné à Nathalie PIQUE)

**Absents excusés** : Laurence BARBERA, Marc BILLES, Evelyne SARRAZIN.

**Secrétaire de séance** : Joël PACULL.

**Date de la convocation** : 07/11/2024

**AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – REHABILITATION DU**  
**30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE EN ATELIER DE VITRAUX ET**  
**APPARTEMENT**

M. le Maire rappelle la délibération n°2023-081 du 21 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de la réhabilitation du 30 avenue de la République en atelier de vitraux et appartement, ainsi que celle du 23 juillet 2024 n°2024/087 approuvant un avenant pour le lot n°1.

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier les contrats d'exécution via des avenants concernant les lots suivants :

- N° 1 (maçonnerie) – Entreprise VILLALONGUE : ajustement des prestations effectuées et non effectuées, sans modification de montant, soit une plus-value de 3,26 % pour ce lot en prenant en compte l'avenant n°1
- N° 5 (Menuiseries Extérieures) – Entreprise STAL ALU : modifications des ouvertures suite à une remarque du bureau de contrôle, pour un montant de 749,99 € HT, soit une plus-value de 1,93 % pour ce lot

- **N°6** (Menuiseries intérieures) – Entreprise Technobat : trappe d'accès, pour un montant de 55,08 € HT, soit une plus-value de 0,28 % pour ce lot

L'ensemble des avenants de ce marché représente une plus-value globale de 5 202,57 € HT, soit 1,72 % du montant du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les avenants précités aux marchés de travaux de réhabilitation du 30 avenue de la République (nouvellement 1-3 rue de l'Eglise) en atelier de vitraux et appartement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** les avenants précités aux marchés de travaux de réhabilitation du 30 avenue de la République (nouvellement 1-3 rue de l'Eglise) en atelier de vitraux et appartement ;

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES**

*Transmis en Préfecture le :  
Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*